

Besoin d'aide Dissertation Séparation des pouvoirs

Par Lawstudent1, le 26/09/2015 à 18:28

Bonjour, j'ai besoin d'aide car j'ai du mal à trouver un plan par rapport à ce sujet: [s]La séparation des pouvoirs pendant la France révolutionnaire[/s]

Donc déjà la période révolutionnaire c'est de 1789 à 1799, j'ai donc fait ressortir 4 moments à étudier:

- -La Constitution de 1791;
- -La Constitution de l'An I;
- -Gouvernement révolutionnaire (faut-il aussi voir les pouvoirs pour celui là?);
- -La Constitution de l'An III.

J'ai donc listé les points principaux sur les pouvoirs dans chaque régime, et je vois au moins trois idées qui ressortent:

- -La prédominance du corps législatif dans tout les cas (hormis Gouvernement révolutionnaire où tous les pouvoirs sont réunis ensemble);
- -L'irresponsabilité des pouvoirs dans chaque régime (cas du Gouvernement révolutionnaire ambigu aussi);
- -La différence entre balance des pouvoirs (Constitution de 1791) et organes spécialisés (An I et An III).

Ainsi, comme vous pouvez le voir, il y a toujours le cas du Gouvernement Révolutionnaire qui concentrait tous les pouvoirs qui pose problème avec Le comité de salut public...

Et je ne sais pas si je pars dans la bonne direction car je vois pas comment faire un plan avec ça, faire un plan idées/mise en place ou chronologique ne pourrait pas s'appliquer comme il y a au moins 3 régimes sur lesquels dire quelque chose

Par Lawstudent1, le 26/09/2015 à 20:39

J'ai trouvé des idées de plan mais je ne sais pas lequel serait le plus adapté:

- 1.Un désir de démocratie et de représentativité dans les deux premières constitutions (1791 1793)
- 2.Un déclin de la démocratie après de fortes instabilités (Terreur/Constitution An III ou Constitution An III/ Constitution An VIII) mais je ne sais pas si je peux parler de celle de l'An VIII comme mon sujet porte sur la France révolutionnaire et l'An VIII marque la fin de la période

Sinon j'ai des idées sur les idées en tant que telles des constitutions:

- 1. Une séparation inégale des pouvoirs (législatif trop fort...)
- 2. Une séparation trop stricte des pouvoirs